



Comment financer vos travaux ?

Le dispositif des certificats d'Economies d'Energie vous permet de financer de 3% à 40% du coût de vos travaux d'économies d'énergie.

[Liste des travaux éligibles](#)

(cliquez)

Pour calculer et comparer les primes versées, vous avez à disposition un comparateur des primes CEE :

- 1- Renseignez votre projet
- 2- Vous êtes rappelé sous 24h pour vérifier l'éligibilité du projet.
- 3- Vous recevez les offres de primes sous 24h.
- 4- La prime est versée à la fin des travaux

Calculer votre prime sur le site du SDEM 50

Réglementation : le point sur la 3ème période des CEE 2015-2018

Chers utilisateurs de NR-PRO,

La 3^e période des CEE a démarré. Pendant les 3 prochaines années, 700 000 000 000 kWh cumac (700 TWh cumac) de Certificats d'Economie d'Energie devront être réalisés (collectés ?) par les obligés, soit un **quasi doublement par rapport à la 2^e période.**

Ce nouveau « millésime » s'est bien fait attendre mais le 31 décembre 2014, le dernier arrêté a été publié au Journal Officiel pour une application au 1^{er} janvier 2015.

Des modifications majeures ont été apportées. En premier lieu, les vendeurs de carburant deviennent les principaux obligés avec un quota d'obligations portant sur 48% des CEE. Il est donc fort à parier que ces derniers se montreront très 'incitatifs' dans leurs offres de primes de CEE.

De nombreuses opérations ont également fait l'objet de modifications, soit sur leur valorisation en KWh cumac (dont dépend le montant de la prime versée), soit au niveau des spécifications techniques exigées sur les matériaux. A noter que certaines opérations, en attente de révision, ont été temporairement suspendues. Ces dernières ne représentent cependant que 10% des CEE délivrés. Nous vous enverrons un dossier complet de toutes ces modifications dans les prochains jours.

Les territoires devront également veiller à informer les particuliers que les primes liées aux travaux sur les bâtiments résidentiels seront conditionnées à partir du **1^{er} juillet 2015** à l'obtention du **label RGE** par l'artisan.

Point important également : les signes de qualité produits (ACERMI...) ne seront plus exigés pour le montage du dossier ce qui devrait simplifier la gestion administrative des documents.

Enfin, la procédure a été également grandement simplifiée. Pour chaque opération, les obligés vous remettrons **une Attestation Sur l'Honneur (ASH) standard.** Il n'y aura donc plus d'attestation de fin de travaux spécifiques à chaque obligé.

Nous espérons que ce nouveau « millésime » vous permettra de financer une part plus importante de vos travaux d'économie d'énergie...pour le bien de notre Planète.

Et puisqu'il y a une vie à côté des CEE (sauf chez NR-PRO ;-), toute l'équipe se joint pour vous souhaiter une excellente année 2015, pleine d'amour, de bienveillance, de chaleur humaine et d'amitié.



Comment financer vos travaux par les Certificats d'Economies d'Energie ?

La lettre des Certificats d'Economies d'Energie - 1er trimestre 2015

Interview de Pascal DEBOISLOREY, directeur du SDEM 50

Pour quelles raisons avez-vous décidé de mettre la plateforme de comparaison des primes de CEE à disposition des communes adhérentes ?

Nous cherchions un moyen simple et efficace pour les communes adhérentes et les habitants, de faciliter la comparaison et l'obtention des primes CEE pour leur travaux de rénovation énergétique. La plateforme correspondait tout à fait à nos besoins. La mise en concurrence et donc la transparence est pour nous très importante.



Comment financer vos travaux par les Certificats d'Economies d'Energie ?

La lettre des Certificats d'Economies d'Energie - 1er trimestre 2015

Formez vous aux primes
CEE

FORMATION A DISTANCE
GRATUITE

(Durée : 30 min)

- Comprendre les CEE
- Evolution réglementaire de la 3ème période
- Comment obtenir les primes ?
- Utilisation de la plate-forme CEE

Consultez les dates
disponibles via le lien
ci-dessous

Inscription
(cliquez ici)

CONTACT

Alexandre Griffon
04 82 53 25 64

**Etude de cas : une commune finance des travaux de
rénovation énergétique grâce aux CEE**

Une commune de la Manche a réhabilité un logement communal ainsi qu'une école. Les travaux ont concerné :

- **Logements :**
 - Isolation des combles sur 127 m²
 - Isolation des murs sur 103 m²
 - 19 fenêtres
- **Ecole :**
 - Isolation des combles sur 247 m²

Les économies d'énergie après travaux sont évaluées à **751 000 kWh cumac**.

Le montant de la prime obtenue par la commune s'élève à : **2470 €**

Les primes peuvent être comparées grâce à la [plate-forme du SDEM 50](#).